

11/05/2021



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



0000175154

Le Ministre

CAB OVIDGOS/ PEGASE : D-21-008786

Paris, le 23 avril 2021

Madame la Contrôleure Générale,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du centre hospitalier de la Candélie à Agen, suite à la transmission du rapport définitif dans le cadre de la visite de vos services dans cette structure, du 1er au 11 juillet 2019.

Aussi, je vous prie de trouver ci-après les observations en réponse aux recommandations qui concernent directement le cadre d'intervention de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine.

En préalable à ces observations, le Directeur Général de l'ARS Nouvelle Aquitaine m'a informé avoir diligenté une mission d'inspection centrée sur l'activité d'hospitalisation complète adulte au sein de l'établissement, les 8, 9 et 10 juillet dernier afin de s'assurer de la bonne prise en compte des recommandations issues du rapport provisoire produit par vos services.

Sur la base des constats de la visite de vos services et de la mission d'inspection de ceux de l'ARS Nouvelle Aquitaine, un nouveau projet d'établissement doit être présenté par le directeur, d'ici la fin de l'année 2021. Ce projet devra être construit de manière pluridisciplinaire et pluri professionnelle. Il devra inclure un nouveau projet médico-soignant orienté autour du parcours patient, organiser la transversalité des services et des pratiques médicales et paramédicales prenant en compte la qualité, la sécurité des prises en charges, ainsi que le respect des droits des patients. La prise en charge somatique devra être également un axe du nouveau projet médical de l'établissement.

Le projet d'établissement sera couplé à un schéma directeur immobilier afin de corréliser le projet médico-soignant au projet architectural indispensable au regard de la configuration actuelle des locaux. Sous l'impulsion des services de la délégation départementale du Lot-et-Garonne, ce schéma directeur immobilier intégrera notamment la mise aux normes des locaux dédiés aux chambres d'isolement. Le centre hospitalier dispose d'une réserve de trésorerie de 10 millions d'euros pour initier ce schéma directeur. Je resterai vigilant à ce que l'ARS Nouvelle-Aquitaine apporte un appui à cette opération.

Sur la base de vos premières recommandations, la mission d'inspection de l'ARS Nouvelle- Aquitaine a constaté que, dans l'ensemble des chambres des patients, une note de la Direction indique l'usage du recours au dispositif d'écoute par microphone dans la chambre. Toutefois, dans les unités inspectées, le système d'écoute n'était soit plus en fonctionnement, soit plus utilisé. Les pratiques devront à court terme être mises en conformité avec les informations transmises aux patients.

Madame Dominique SIMONNOT
Contrôleure générale des lieux de privation de liberté
16-18 quai de la Loire
CS 70048
75 921 PARIS CEDEX 19

Concernant l'activité de géronto-psychiatrie, la moitié de l'unité d'hospitalisation complète a été fermée depuis la visite de juillet 2019 afin de renforcer l'équipe mobile de gérontopsychiatrie. L'ARS Nouvelle-Aquitaine a également délégué des crédits en ce sens.

La nécessité de conduire une réflexion éthique au sein de l'établissement est par ailleurs intégrée dans le cadre des conclusions de la mission d'inspection de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Cette dernière préconise également à l'établissement une organisation en filière et parcours de soins, intégrant la prise en charge des patients détenus dans un cadre intersectoriel, permettant de proposer des prises en charge spécialisées et garantissant au mieux la liberté d'aller et venir des patients. Un regroupement des chambres d'isolement, dans le cadre d'unités sécurisées et intersectorielles, peut à ce titre être envisagé.

Les recommandations du rapport final feront l'objet d'un suivi par la délégation départementale du Lot-et-Garonne dans le cadre du suivi de l'inspection. Le dialogue de gestion de l'établissement sera aussi un moment privilégié d'échanges pour faire un point d'étape sur les actions réalisées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Contrôleure Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Olivier VERAN

